



## Déclaration de sinistre et mandat de recouvrement

Police avec service d'encaissement de la part d'AXA

Veillez nous retourner ce formulaire complété, signé et accompagné des documents nécessaires, à l'adresse suivante: **AXA Assurances SA, Credit, Surety & CLP, General-Guisan-Str. 40, Case postale 357, 8401 Winterthur**

### Police

Preneur d'assurance: \_\_\_\_\_

N° de police: \_\_\_\_\_

### Acheteur

Nom: \_\_\_\_\_

N° de dossier (N° DR): \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/lieu: \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

Solde réclamé \_\_\_\_\_

Monnaie \_\_\_\_\_

### Détails du solde (facultatif)

- La créance est contestée par l'acheteur
- Des garanties existent pour la créance notifiée
- Retour des marchandises a déjà effectué ou est encore possible
- Autres raisons \_\_\_\_\_

### Motif de la déclaration de sinistre

- Retard de paiement
- Ouverture d'une procédure de faillite ou de restructuration
- Autres raisons \_\_\_\_\_

### Documents nécessaires

Joignez les photocopies suivantes:

- Liste des positions en suspens
- Factures
- Preuve/-s de/-s livraison/-s

**Autres documents (facultatif)**

- Ordres & confirmations des commandes
- Rappel/-s
- Requête juridique
- Conditions générales
- Autres \_\_\_\_\_

**Procuration**

Par la présente, nous donnons procuration à AXA Assurances, General-Guisan-Strasse 40, 8401 Winterthur, adresse du service: AXA Credit, Surety & CLP, General-Guisan-Str. 40, 8401 Winterthur, afin de défendre nos intérêts vis-à-vis du débiteur et d'éventuels autres tiers concernés pour le recouvrement des créances dans l'affaire précitée. Cette procuration inclut en particulier:

- Le droit de désigner d'autres suppléants (pouvoir de de substitution);
- La représentation extrajudiciaire ainsi que la représentation devant tous les tribunaux nationaux et étrangers, autorités administratives et tribunaux arbitraux;
- La conclusion de conventions de for et d'arbitrage
- L'utilisation de moyens judiciaires, les déclarations de désistement d'instance, la conclusion de transactions, la reconnaissance ou le retrait d'actions en justice, l'exécution de jugements et d'accords de transaction judiciaires ou extrajudiciaires;
- L'encaissement et l'émission de titres, de paiements et d'autres objets de litige;
- L'exécution de toutes les mesures en matière de poursuite et faillite, y compris la requête de faillite. Sous réserve de dispositions dérogatoires en matière du droit procédural, la validité de la présente procuration ne prend pas fin avec la faillite ou l'incapacité d'agir du preneur d'assurance.

La présente procuration a été établie dans le cadre du suivi d'un mandat conclu par le preneur d'assurance avec AXA Assurances.

Lieu et date

Signature et timbre de l'entreprise

---